

Association Swissdec
Rapport annuel
2021



Organisation	4
Comité	4
Centre opérationnel	6
Standardisation	8
Organigramme	9
Protection des données	10
Marketing	12
Présentation des comptes	14
Compte de résultats au 31 décembre 2021	15
Bilan au 31 décembre 2021	17
Produits liés à l'exploitation et aux projets	18
Charges liées à l'exploitation et aux projets	19
Rapport de l'organe de révision	20
Standardisation	21
Organes	21
Version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM)	23
Norme suisse en matière de prestations (KLE)	24
Authentification d'entreprises Swissdec	25
Sections	26
Groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation	30
Certification et conseil	32
Transmission	33
Projets	34
Portefeuille de projets du centre opérationnel	34
Études	35
Remplacement de www.swissdec.ch	36
Stratégie Swissdec	37
Portefeuille de projets de standardisation	38
Automatisation des tests et showcase	39
Logib	40
E-profil	41
Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)	42

Glossaire

ELM 5.0: version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire

KLE 1.0: version 1.0 de la norme suisse en matière de prestations

SUA: authentification d'entreprises Swissdec

Avant-propos du président



L'année 2021 aura une fois encore été marquée par la pandémie de COVID-19 et, pour beaucoup, par moult obstacles au progrès et à la réussite. Face à de telles difficultés, un choix s'impose: s'attarder soit sur le problème, soit sur la solution. Swissdec a opté pour la seconde possibilité: nous avons uni nos forces pour relever ensemble les défis qui se sont présentés l'an dernier, souvent avec créativité.

Depuis maintenant 15 ans, Swissdec rapproche autorités, entrepreneurs, assureurs et concepteurs ERP autour d'un objectif: trouver des solutions efficaces et tournées vers l'avenir. Dans un contexte de généralisation du télétravail et de confinement de la population, traiter les données sous forme numérique et de façon automatisée est devenu indispensable à la prospérité et à la compétitivité de notre économie.

Aussi notre Forum Swissdec a-t-il encore pris une forme virtuelle en 2021. Quelque 320 personnes ont profité de cette occasion pour en savoir plus sur nos activités en matière de standardisation, de certification et de transmission. Nous avons aussi eu le plaisir d'accueillir Andreas Spichiger, chef Architecture à la Chancellerie fédérale (secteur Transformation numérique et gouvernance de l'informatique), qui s'est exprimé sur le thème «Cyberadministration et gestion numérique en Suisse dans le contexte de Swissdec».

Concrètement, en quoi ont consisté nos activités en 2021? La version 5.0 de la norme suisse en matière de salaire (ELM) est en production depuis 2021. Nous nous étions fixés l'objectif de certifier de premiers systèmes ERP dès l'automne. Malgré l'implication exceptionnelle de toutes les personnes concernées, nous n'avons pu réaliser qu'en décembre la première certification selon ELM 5.0. D'autres suivront dès 2022.

De premiers concepteurs ERP ont par ailleurs obtenu leur certification partielle LAA selon la version 1.0 de la norme KLE. L'exploitation productive de KLE avec la Suva s'est poursuivie de manière très satisfaisante. Nous recevons aussi des retours positifs du marché et sommes donc convaincus que le cercle de destinataires est voué à s'étendre et, partant, que KLE gagnera en importance.

Pour autant, nous ne nous reposons pas sur nos lauriers, mais continuons à optimiser nos normes. Le team Standardisation travaille déjà aux prochaines versions «ELM Next» et «KLE Next», contribuant ainsi de manière essentielle à la réussite de la numérisation en Suisse.

Tout écosystème viable est constitué de groupes dynamiques de végétaux, d'animaux et de micro-organismes: de même, l'écosystème Swissdec englobe des organisations prêtes à aller de l'avant et des personnes motivées capables de s'engager pour une idée commune. Ensemble, nous réussirons à franchir d'autres étapes clés et à façonner un avenir prospère.

J'adresse mes sincères remerciements à chacun et chacune d'entre vous.



Felix Weber
Président de l'Association Swissdec

Organisation

Comité

Chacun des cinq membres et organismes responsables de l'Association, à savoir la Suva, l'Association Suisse d'Assurances ASA, la Conférence suisse des impôts CSI, l'Office fédéral de la statistique OFS et l'association eAVS/AI, nomme un représentant au comité. La composition du comité n'a pas changé depuis l'assemblée 2018 de l'Association.

Composition du comité

- Felix Weber, président de l'Association Swissdec (Suva)
- Claudio Fischer, vice-président, Conférence suisse des impôts CSI
- Patrick Barblan, trésorier, Association Suisse d'Assurances ASA
- Christian Zeuggin, association eAVS/AI, questions spécifiques
- Livio Lugano, Office fédéral de la statistique OFS, questions spécifiques

Séances ordinaires du comité

Le comité s'est réuni à quatre reprises: le 29 juin 2021, le 16 septembre 2021, le 16 décembre 2021 et le 29 mars 2022.

Les sujets suivants ont été traités:

- Comité de pilotage du projet d'examen d'un partenariat stratégique; état du projet, décisions, directives du comité et réception d'objets à livrer
- Expertise concernant l'assujettissement de l'Association à la législation sur les marchés publics
- Adhésion de la Poste à l'Association Swissdec: demande d'adhésion de Poste CH Communication SA le 27 août 2021; accord de principe du comité le 16 septembre 2021; adhésion de la Poste une fois les points en suspens clarifiés
- Finances: évolution financière de l'Association Swissdec, contrôle de gestion sur la base des rapports trimestriels, et conseil relatif aux prévisions 2022 ainsi qu'au budget 2023
- Analyse de la structure des coûts du centre opérationnel et du Forum Swissdec
- Examen des portefeuilles de projets du team Standardisation et du centre opérationnel (y c. budgets correspondants)
- Adaptation des contrats Swisscom à la nouvelle législation sur la protection des données
- Commission de standardisation et ses sections, groupe d'intérêt Concepteurs ERP et groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires

- État et évolution de la version 5.0 d'ELM
- État et évolution de la version 1.0 de KLE
- Version 1.0 de l'authentification d'entreprises Swissdec (SUA) et projets prévus, notamment «E-profil» et «Bilan électronique»
- Ajout à la norme ELM d'une fonctionnalité permettant d'obtenir des statistiques sur l'égalité entre femmes et hommes (Logib), à la demande du Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG)
- Transmission: exploitation du répartiteur (Swisscom) ainsi que sécurité et défaillances du répartiteur
- Protection des données: état des objectifs 2021, nouveaux objectifs pour 2022/2023, mesures et incidents, audits internes, audit de maintien par la SQS et adoption du rapport sur la protection des données
- État et révision des risques pour l'Association
- Marketing/communication: Forum Swissdec 2021/2022
- Discussions concernant la demande de projet de remplacement du site Internet de Swissdec (et de son intranet) et de mise en place d'un outil de CRM; validation du projet
- Changement organisationnel à la tête de la section LPP

En plus de ses séances ordinaires, le comité s'est réuni environ une fois par mois pour accompagner étroitement le partenariat stratégique.

Comité de patronage

L'exercice 2019 a vu le passage de flambeau entre J. Schneider-Ammann (ancien conseiller fédéral) et Alain Berset (chef du DFI) à la tête du comité de patronage. M. Georges-Simon Ulrich représente les intérêts de M. Berset auprès du comité de patronage de Swissdec.

Le comité de patronage compte les membres suivants:

Président

- Alain Berset, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur DFI

Membres

- Stefan Brupbacher, directeur de Swissmem (association de l'industrie suisse des machines, des équipements électriques et des métaux)
- Markus Jordi, responsable RH et membre de la direction du groupe CFF
- Ruedi Noser, conseiller aux États (PLR)
- Fabio Regazzi, président de l'Union suisse des arts et métiers (usam)
- Urs Schäppi, CEO de Swisscom
- Marcel Schwerzmann, conseiller d'État du canton de Lucerne
- Georges-Simon Ulrich, directeur de l'OFS, délégué du conseiller fédéral Alain Berset
- Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse

Départs du comité de patronage au 31 décembre 2021

- Aucun

Entrées en fonction au 31 décembre 2021

- Aucune

La composition actuelle du comité de patronage et du comité peut être consultée dans le [registre des membres](#)¹ publié sur le site Internet de Swissdec www.swissdec.ch.

Stratégie Swissdec 2020–2022

La mise en œuvre de la stratégie Swissdec 2020–2022, adoptée en janvier 2019, s'est poursuivie. Le comité a reporté le projet «Répartiteur 2020», initialement prévu, au profit de l'examen d'un partenariat stratégique.

En décembre 2020, le comité a signé une lettre d'intention avec Poste CH Communication SA concernant l'examen d'un partenariat stratégique, et confié au centre opérationnel la tâche d'examiner de manière approfondie un éventuel partenariat.

Examen d'un partenariat stratégique

Composé de représentants du centre opérationnel, d'un e délégué e par membre du comité, de juristes et de spécialistes techniques, le team en charge du projet a examiné un éventuel partenariat entre janvier et décembre 2021.

Plus qu'une simple adhésion, le partenariat stratégique inclut la fourniture de prestations informatiques, la prise en charge de l'hébergement ainsi que le développement commun de normes supplémentaires. Une consultation et un examen approfondis étaient donc nécessaires pour que le comité puisse prendre une décision éclairée.

Courant décembre 2021, la Poste a suspendu les négociations et demandé au comité de réaliser de plus amples clarifications. Lors de sa séance du 16 décembre 2021, le comité a décidé d'accepter la proposition de la Poste et de réaliser un examen approfondi. La décision finale concernant ce partenariat devrait être prise fin juin 2022. Voir également la description du projet au chapitre «Études» (page 35).

Stratégie

Tout au long de la période stratégique, l'Association Swissdec a pris un certain nombre de mesures de professionnalisation. Ainsi, les statuts et le règlement d'organisation remaniés ont été approuvés par l'assemblée 2020 de l'Association. De même, les tâches et compétences des différents rôles et organes ont été précisées, et les finances communiquées de manière plus transparente.

La nouvelle stratégie est élaborée dans le cadre d'un projet distinct. De plus amples informations sont disponibles au chapitre «Stratégie Swissdec» (page 37). Ce projet démarra dès que les moyens financiers et les ressources en personnel seront disponibles. Le projet stratégique devra notamment renforcer l'orientation de l'Association à la lumière du nouveau partenariat et passer en revue l'actuelle organisation de la milice ainsi que le modèle de financement.

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Centre opérationnel

La Suva gère le centre opérationnel sur mandat de l'Association. Sur le plan organisationnel, les domaines d'activité «Certification et conseil» et «Transmission» relèvent de la compétence du centre opérationnel, qui soutient en outre activement le comité et l'unité organisationnelle Standardisation et fournit des prestations d'ordre administratif.

Sept personnes assument à temps partiel la responsabilité de sous-domaines au sein du centre opérationnel. Leur identité est indiquée dans le [registre des membres](#)¹ publié sur notre site Internet www.swissdec.ch sous «Portrait Swissdec», «Organisation».

Le centre opérationnel a bénéficié du soutien d'autres collaborateurs des entreprises suivantes: IT & Law Consulting Sàrl, itServe AG, WEKA Business Media AG (Zurich), Plan. Net Suisse, INTERSERV AG et Interpreters.ch.

La Suva met par ailleurs à la disposition du service spécialisé Certification et conseil quinze réviseurs chevronnés qui, en tant qu'experts Swissdec, sont chargés de conseiller les entreprises, de fournir une assistance et de réaliser des certifications auprès des concepteurs ERP. L'entreprise itServe AG assume les tâches informatiques liées aux activités de certification et d'assistance: elle fournit pour cela cinq experts.

Au cours de la période sous revue, le directeur et le secrétariat de l'Association se sont penchés sur les thèmes indiqués ci-dessous. Les activités du service spécialisé Certification et conseil sont précisées au chapitre «Certification et conseil» (page 32), et celles de l'unité organisationnelle Transmission à partir de la page 33.

• Comité et assemblée de l'Association

- Organiser les séances du comité et exécuter les mandats de ce dernier; convocations, présentations et procès-verbaux
- Organiser l'assemblée de l'Association du 27 avril 2021, menée en ligne et en cercle restreint en raison de la pandémie de COVID-19, et fournir une assistance lors de celle-ci; organiser et préparer l'assemblée de l'Association du 27 avril 2022

• Soutien du team Standardisation

- Organiser les séances de la commission de standardisation, de la commission consultative de standardisation, des groupes de consultation et du groupe d'intérêt Concepteurs ERP, et fournir l'assistance nécessaire lors de celles-ci, notamment en rédigeant les procès-verbaux au besoin
- Soutenir la réalisation de réunions des sections AVS/CAF, Assurances, Impôts, Statistique, LPP et Prestations

• Soutien du service spécialisé Certification et conseil

- Finaliser les documents relatifs à la convention de conseil ainsi qu'à la convention de certification avec les concepteurs ERP, y c. le certificat et le logo pour la certification
- Établir, prolonger, résilier et gérer les conventions avec les concepteurs ERP
- Trier les demandes d'assistance envoyées par e-mail à Swissdec

• Protection des données et audits (internes)

- Préparer et soutenir la réalisation de l'audit interne, et atteindre les objectifs en matière de protection des données fixés par le comité, mettre en œuvre les mesures requises et appliquer les recommandations formulées lors de l'audit
- Fournir l'assistance nécessaire lors de l'audit de recertification SQS des 10 et 16 juin 2021 visant à conserver les labels de qualité GoodPriv@cy® et OCPD
- Assurer la continuation du système de gestion de la protection des données (SGPD), gérer les documents importants pour les affaires et actualiser le manuel SGPD

• Collaboration à des projets

- Projet de version 5.0 d'ELM
- Projet d'examen du partenariat stratégique; préparer et mener des ateliers
- Préparer, mettre en place un comité de pilotage du projet ainsi qu'une information du comité, et en assurer le suivi

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

- **Représentation de Swissdec**

- Thomas Bächler, Michael Markworth et d'autres collaborateurs de Swissdec: participer à des ateliers et à des manifestations, parfois en tant qu'intervenant (p. ex. au cours de diplôme de réviseur ou réviseuse AVS/Suva ou à des ateliers d'E-Government Suisse ou de la nouvelle organisation Administration numérique suisse (ANS))
- Thomas Bächler: représenter Swissdec au sein du comité d'architecture d'Administration numérique suisse

- **Comptabilité**

- Préparer la comptabilité et fournir une assistance, réaliser les contrôles de gestion trimestriels, établir les comptes annuels et exécuter le processus budgétaire, et soutenir l'organe de révision KPMG
- Gérer le processus d'encaissement, notamment la facturation des cotisations des membres, des contributions aux prestations et des cotisations des concepteurs ERP
- Vérifier les factures des fournisseurs

- **Risques pour l'Association**

- Réexaminer les risques pour l'Association et les soumettre à une vaste révision par la commission consultative de standardisation
- Transmettre la liste des risques au comité en vue de son adoption par celui-ci

- **Communication**

- Planifier, préparer et organiser le Forum Swissdec 2021 pour les concepteurs ERP et les destinataires de données, retransmis en direct en raison de la pandémie de COVID-19, préparer le Forum Swissdec du 18 mai 2022
- Rédiger et mettre à jour le contenu du site Internet de Swissdec en trois langues, et poursuivre son développement
- Coordonner la rédaction du présent rapport annuel (y c. les différentes parties ainsi que leurs traduction et publication)
- Rédiger, traduire et mettre à jour différents supports marketing

- **Autres tâches administratives**

- Organiser et mener des séances de concertation et de prise de décisions en interne
- Gérer les documents et publications tels que les directives, les statuts et le règlement d'organisation (y compris initier les traductions)
- Mettre à jour la liste des membres et celle des clients de l'Association

La période sous revue a été marquée par de nombreux changements de personnel et par un congé de maternité au sein du centre opérationnel, ce qui a occasionné un surplus de travail en raison des activités de transfert et de formation nécessaires. Merci à l'ensemble du team pour son engagement exceptionnel!

Standardisation

Objectifs généraux

L'année 2021 a vu une modification des conditions-cadres, de nouveaux défis et des progrès réalisés dans la direction souhaitée. Ainsi, nous avons notamment mené à terme le projet d'alignement de l'organisation sur la stratégie et lancé l'automatisation des tests, qui porte désormais sur le développement de la norme ELM 5.0 et en est déjà au 2^e échelon d'optimisation pour la certification des concepteurs ERP. S'agissant des évolutions techniques, l'accent a notamment été mis sur la progression de la norme ELM ainsi que sur les pilotes de KLE et de l'authentification d'entreprises Swissdec.

Un nouveau team

Un nouveau team a pris en charge les activités de standardisation, et les responsabilités des domaines ont été réparties entre différentes personnes afin de tenir compte de la très grande diversité des thèmes. La collaboration avec les organes, qui se réunissent désormais plus fréquemment, a elle évolué positivement.

E-Government Suisse / Administration numérique suisse

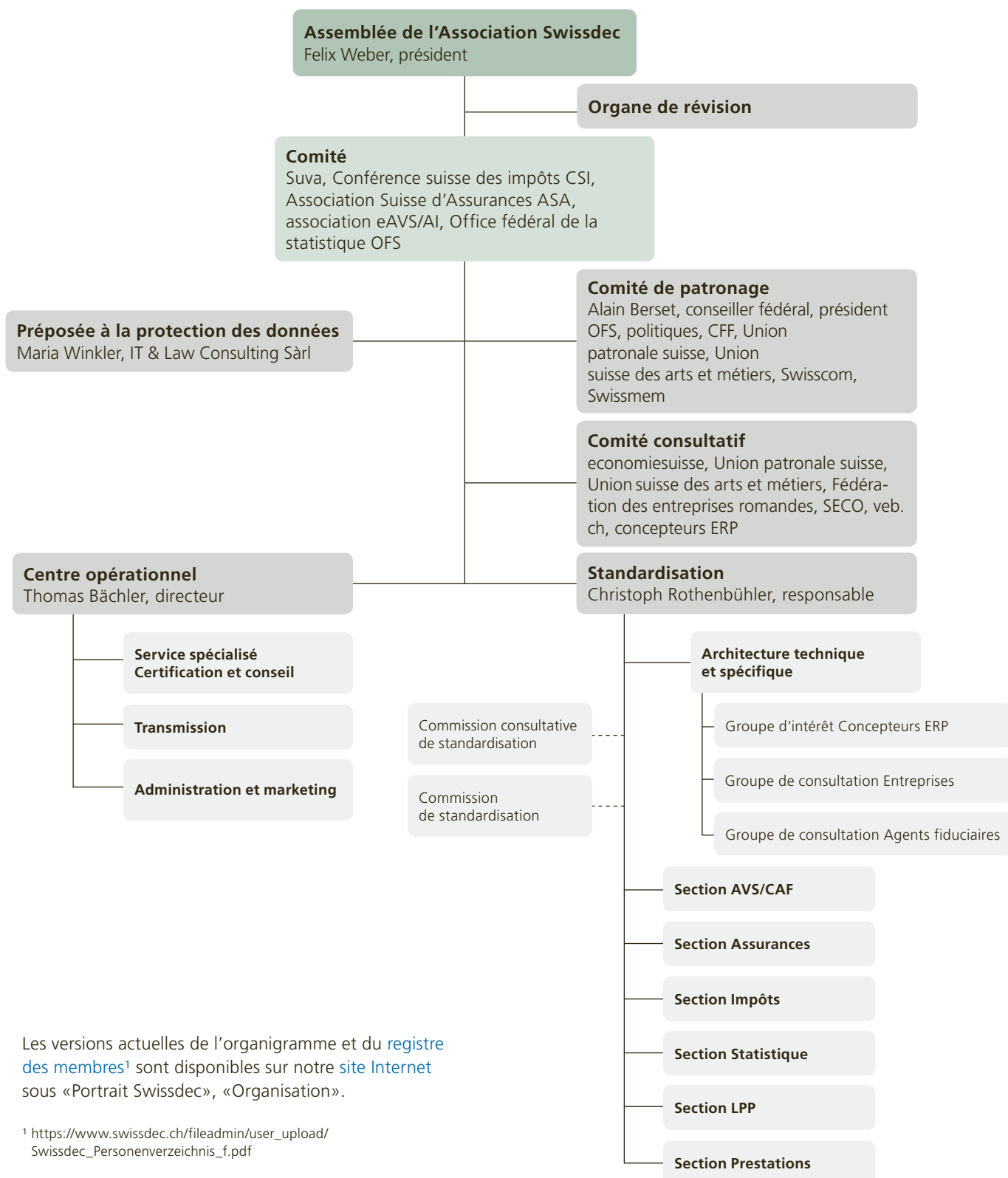
Depuis 2008, la Confédération, les cantons et les communes œuvrent ensemble à la numérisation des prestations fournies par les autorités dans le cadre du projet E-Government Suisse. Le 1^{er} janvier 2022, ce dernier a été intégré à la nouvelle organisation de collaboration «Administration numérique suisse» (ANS), qui vise à accélérer la transformation numérique de l'administration suisse et à renforcer la collaboration.

L'Association Swissdec est en charge du domaine «échange de données» entre les entreprises et les autorités et assurances. Thomas Bächler, directeur de Swissdec, occupe une place centrale au sein du comité d'architecture d'ANS.

Perspectives pour 2022

L'année 2022 sera placée sous le signe des certifications selon ELM 5.0 ainsi que du développement progressif des normes existantes, notamment du passage de Logib à la nouvelle version de la norme, «ELM Next». De plus, les activités relatives à la nouvelle norme «E-profil» débiteront.

Organigramme



Les versions actuelles de l'organigramme et du [registre des membres](#)¹ sont disponibles sur notre [site Internet](#) sous «Portrait Swissdec», «Organisation».

¹ https://www.swissdec.ch/fileadmin/user_upload/Swissdec_Personenverzeichnis_f.pdf

Protection des données

Généralités

La collaboration entre la préposée à la protection des données, le centre opérationnel et les différents représentants et représentantes des organes de l'Association Swissdec s'est une fois encore parfaitement déroulée l'année dernière. En cas de question relevant du droit de la protection des données, le centre opérationnel et la préposée à la protection des données sont sollicités régulièrement et à un stade précoce. En matière de protection et de sécurité des données, il ne s'est produit aucun incident à considérer comme une infraction à la LPD par l'Association Swissdec. En outre, aucune demande de renseignements, de suppression ni de rectification n'a été enregistrée.

Accomplissements: rétrospective 2021

L'Association a continué d'observer les évolutions relatives à la révision de la LPD ainsi que ses probables conséquences pour ses activités, et les a en partie mises en œuvre. Le projet de révision de l'ordonnance sur la protection des données (P-OLPD) a été publié en juin 2021. Étant donné les nombreuses critiques émises lors de la procédure de consultation et les probables modifications à venir, on a renoncé à une mise en œuvre. La version révisée de la LPD et de ses ordonnances devraient entrer en vigueur dans le courant du second semestre 2023.

Les objectifs en matière de protection et de sécurité des données fixés pour 2021 selon la décision du comité étaient les suivants:

- Planification et réalisation d'un audit interne
- Révision de la gestion des risques/déclaration d'applicabilité
- Déclaration de confidentialité de l'Association Swissdec
- Formation à la protection des données selon la LPD révisée

Un examen des risques pour l'Association a engendré cinq modifications des risques existants. Toutefois, les risques en matière de protection et de sécurité des données sont restés pour ainsi dire inchangés entre 2020 et 2021. Les mesures prévues pour gérer les risques consignés sont jugées adaptées.

Les documents du système de gestion de la protection des données ont été une nouvelle fois mis à jour, et les répertoires et analyses des valeurs seuils créés conformément aux exigences de la LPD révisée.

Remaniées en 2020, les conditions générales relatives au répartiteur ont été signées par la plupart des organisations destinataires. Le processus n'est pas encore achevé, quelques retours restant en attente.

Le 26 août 2021, une formation de base et un quiz en ligne sur la protection des données ont été organisés au sein de la commission consultative de standardisation. 21 personnes ont effectué ce quiz et obtenu en moyenne 91% de bonnes réponses. La participation à la formation de base à la protection des données est obligatoire uniquement pour les responsables de section et leurs suppléants. Un enregistrement de la formation est disponible via «swissdec expert». Par ailleurs, un point sur l'avancement de la révision de la LPD et ses conséquences pour l'Association Swissdec a été effectué lors des autres séances de la CCS ainsi que des séances de la commission de standardisation.

Au moment de l'élaboration du présent rapport, la déclaration de confidentialité de l'Association était toujours en cours de rédaction.

Le 16 juin 2021, la SQS a mené son audit de recertification. Ses résultats sont satisfaisants, puisqu'aucun écart n'a été identifié: seules des propositions d'amélioration continue ont été formulées.

Perspectives: objectifs pour 2022

Les travaux de mise en œuvre de la LPD révisée se poursuivront en 2022. Les versions encore provisoires de l'ordonnance correspondante (OLPD) et de l'ordonnance sur les certifications en matière de protection des données (OCPD) joueront à ce titre un rôle majeur. La SQS réalisera un nouvel audit de maintien pour les certificats Goodpriv@cy et OCPD. Dans le cadre du processus d'amélioration continue, le comité a approuvé les objectifs suivants en matière de protection des données pour 2022:

- Planification et réalisation d'un audit interne
- Garantie de la conformité du nouveau site Internet (et du nouvel intranet, le cas échéant) aux dispositions de protection des données
- Contrôle de la conformité des analyses anonymisées réalisées sur le répartiteur aux dispositions de protection des données
- Analyse des conséquences de la révision de l'OLPD sur les processus de traitement de données de l'Association Swissdec

Marketing

Rétrospective sur le Forum Swissdec 2021

Le 18 mai 2021, le Forum Swissdec pour les concepteurs ERP et les destinataires de données a été retransmis en direct en raison de la pandémie de COVID-19. La manifestation a une fois encore attiré plus de 320 personnes.

Les thèmes suivants étaient à l'ordre du jour:

Version 5.0 de la norme ELM

Les certifications de concepteurs ERP devaient débiter au 3^e trimestre 2021. Vu les difficultés engendrées par les modifications de la loi sur l'imposition à la source entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et l'implication du team de support aux côtés des destinataires de données et des utilisateurs, cet objectif a été reporté au 4^e trimestre. Swissdec et ses sections ont planché sur les évolutions dès le 4^e trimestre 2021. Les bases nécessaires à la certification étant jugées réunies à partir de la fin janvier 2022 en accord avec les parties concernées, les directives seront publiées une nouvelle fois au début du 2^e trimestre 2022. Un premier concepteur ERP a pu être certifié au 4^e trimestre 2021. D'autres suivront.

Version 1.0 de la norme KLE

La norme KLE a été testée pendant plusieurs mois en production dans le cadre de la certification partielle LAA, ce qui a permis d'acquérir de premières expériences précieuses en vue de sa stabilisation. Un premier concepteur ERP a obtenu la certification partielle à l'été 2021, et un deuxième en fin d'année. La certification partielle a permis d'inclure en continu des entreprises qui utilisaient la norme KLE dans son intégralité en collaboration avec la Suva. L'échange de données par le biais de Swissdec a ainsi pu être testé avec succès.

Processus de certification

L'automatisation des tests et la publication des cas tests ont permis de jeter les bases des futures activités de certification selon ELM. La certification d'après KLE se base sur ELM.

Perspectives concernant le Forum Swissdec 2022

Le prochain Forum Swissdec, dont la devise sera «Ensemble au sein de l'écosystème», se tiendra le 18 mai 2022 au Stade de Suisse, à Berne Wankdorf. Il sera notamment consacré aux normes ELM et KLE, à l'automatisation des tests et aux contributions des services Certification et conseil et Standardisation. Nous aurons aussi le plaisir d'assister à un exposé introductif de Michael Lewrick ainsi qu'à une table ronde. Un point sur les perspectives sera également au programme de l'après-midi.

Cette manifestation s'adresse aux concepteurs ERP, aux destinataires de données ainsi qu'aux invités de l'écosystème Swissdec.

Objectifs de mars 2021 à mars 2022

En 2021, Swissdec s'est encore efforcée d'accroître sa notoriété et son taux d'utilisation. Plusieurs mesures de marketing ont été mises en œuvre par différents partenaires et ont permis d'accroître sa diffusion.

En 2021, le centre opérationnel Swissdec a évalué de nouveaux prestataires pour son site Internet et l'introduction d'un outil de CRM.

Mesures 2021

- Remaniement et mise à jour du site Internet de Swissdec
- Publication d'actualités sur le site Internet
- Publication de divers articles sur la plateforme E-Government
- Mise à jour et publication de la liste des comptabilités salariales certifiées Swissdec
- Remaniement des brochures et dépliants Swissdec

Mesures 2022

Les mesures suivantes s'appuient sur le concept de communication élaboré.

- Nous nous concentrerons sur l'actualisation et la modification de brochures, de dépliants et du dossier de la version 5.0 de la norme ELM ainsi que sur la version 1.0 de la norme KLE.
- Nous communiquerons davantage sur les nouveautés et actualités via différents canaux.

Concepteurs ERP

Tous les concepteurs ERP restent disposés à continuer de fournir à leurs clients des informations de qualité et à jour, mais aussi à les soutenir.

Renforcement de la pénétration du marché

Les activités dans le domaine de la communication se concentreront sur la diffusion des programmes certifiés Swissdec et la promotion de leur utilisation.

Swissdec favorise la pénétration du marché pour les concepteurs ERP via la fourniture prévue des dossiers ELM 5.0 et KLE 1.0.

En outre, l'Association compte sur le soutien du comité de patronage ainsi que du comité consultatif, qui ont une influence positive sur la diffusion et l'acceptation des normes ELM 5.0 et KLE 1.0.

Swissdec souhaite que, d'ici à fin mars 2023, le nombre de données personnelles transmises aux différents destinataires dépasse la barre des 27 millions.

Les principales dates pour la période 2022/2023 sont indiquées sur notre [site Internet](#)¹.

¹ <https://www.swissdec.ch/fr/date/>

KLE permet un traitement plus efficace et actuel des accidents avec l'assureur. De nombreuses étapes manuelles ne sont plus nécessaires, et chaque opération est documentée. Grâce à l'intégration au système, la norme KLE est facile à appréhender, ce qui accroît son utilisation. KLE est une étape clé dans la numérisation de nos processus.

Stefan Füeg, responsable des ressources humaines,
Aarvia Services AG

Les entreprises ont de plus en plus besoin de systèmes numériques innovants pour mener à bien facilement leurs tâches quotidiennes, à l'image de la norme ELM, synonyme de qualité, de convivialité et d'efficacité.

Fabio Regazzi, président du conseil d'administration de
Regazzi Holding SA, conseiller national et membre du comité
consultatif de Swissdec

Des solutions innovantes permettent désormais aux clients de profiter de technologies dernier cri en toute sécurité, rapidement et pour un investissement minime. Le processus KLE montre combien la numérisation des processus peut s'intégrer facilement à une solution de comptabilité existante. Il bénéficie d'un excellent accueil de la part d'entreprises de toutes branches et de toutes tailles.

Marc Fahrni, CEO, SwissSalary

La norme KLE est synonyme
d'orientation client,
de performance
et d'efficacité.

Birgit Behnke Dossenbach, HR Operations,
payroll manager, Canon (Suisse) SA

Swissdec aide énormément les employeurs à déclarer les salaires: il leur suffit d'appuyer sur un bouton pour envoyer les données salariales à la caisse de compensation compétente. C'est un parfait exemple des avantages de la numérisation pour le 1^{er} pilier.

Marc Gysin, directeur, SVA Zurich

Présentation des comptes

Remarques introductives concernant la présentation des comptes

Les comptes de l'Association pour la période comprise entre le 1.1 et le 31.12.2021 sont présentés pour la deuxième fois selon la nouvelle structure conforme à la stratégie, qui prévoit une séparation claire des cotisations des membres et des contributions aux prestations selon le produit.

Comptes de l'Association du 1.1.2021 au 31.12.2021

Comme souhaité par le comité, les comptes de l'Association en fin d'exercice sont équilibrés, et même bénéficiaires (+8578 CHF). De plus, il a fallu, cette année encore, constituer des provisions de 498 000 CHF pour ELM et de 253 000 CHF pour KLE, les certifications prévues selon la version 5.0 d'ELM et selon la version 1.0 de KLE n'ayant pas pu être initiées dans les délais fixés. Ces nouvelles provisions étaient nécessaires en raison des retards liés au projet d'ELM 5.0. Un premier système de comptabilité salariale a reçu le certificat ELM en décembre 2021. Les activités de certification ordinaires débiteront au premier trimestre 2022. Il faudra impérativement dissoudre progressivement ces provisions à partir de 2022. Conformément à la stratégie, les provisions ont été constituées séparément pour les produits ELM et KLE.

Les champs d'activité «Standardisation» et «Transmission» ainsi que le centre opérationnel ont respecté le budget prévu, tout comme la majeure partie des projets.

Prévisions 2022

Par rapport au budget 2022 adopté le 27.4.2021 par l'assemblée de l'Association, le montant des cotisations est inchangé pour la norme ELM (cotisations des membres + contributions aux prestations).

La norme KLE est bien passée en phase productive. De premiers assureurs privés ont décidé de l'adopter en 2022: ils assument une partie des coûts liés à KLE, le reste étant à la charge de la Suva. La répartition des contributions aux prestations pour KLE a été modifiée dans les prévisions.

Deux portefeuilles de projets seront gérés à partir de 2022: l'un pour le centre opérationnel, l'autre pour la standardisation. Leurs coûts ont été recalculés, et les budgets prévus adaptés. Les membres financent les projets du centre opérationnel à parts égales. Les coûts liés aux projets de standardisation sont répartis entre les donneurs d'ordre selon une clé propre à chaque projet.

Budget 2023

En 2023, la cotisation des membres et la contribution aux prestations ELM s'élèveront à 600 000 CHF hors TVA pour les membres qui utilisent cette norme. Cette augmentation est nécessaire pour adapter progressivement, dans les années à venir, l'indemnisation de la Suva aux frais auparavant non couverts. En effet, la Suva ne parvenait pas, jusqu'ici, à compenser toutes les charges en raison du plafond de coûts convenu. Assortie d'une durée limitée, elle ne figurera plus sous un poste spécial à partir de 2023.

En 2023, la contribution aux prestations au titre de KLE passera de 758 000 CHF à 852 000 CHF pour les membres qui utilisent aussi KLE au vu des expériences faites lors de la première année d'exploitation productive de cette norme. La répartition des frais liés à KLE entre la Suva et l'ASA sera recalculée dans le cadre des prévisions 2023 en fonction des organisations destinataires participantes.

Le budget 2023 intègre les coûts recalculés pour les portefeuilles de projets de standardisation et du centre opérationnel.

Compte de résultats au 31.12.2021

en CHF

	2021	2020
Produits		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 463 000	3 270 000
Cotisation générale des membres	531 614	425 292
Contribution aux prestations pour les membres utilisant ELM	1 618 386	1 316 166
Contribution aux prestations pour les membres utilisant KLE	851 000	672 000
Contribution aux prestations OFS	0	408 542
Frais annuels de certification des logiciels de comptabilité salariale	462 000	448 000
Projets	577 324	1 081 599
Contribution au développement eAVS/AI	86 368	139 928
Contribution au développement CSI	235 427	548 755
Contribution au développement OFS, statistique	92 421	171 602
Contribution au développement OFS, BFEG	25 553	0
Contribution au développement Suva LAA	67 803	57 759
Contribution au développement ASA LAA	68 478	136 256
Contribution au développement ASA LPP	1 275	27 300
Total des produits	4 040 324	4 351 599
Charges		
Fonctionnement de l'Association Swissdec	3 457 175	3 264 687
Certification	1 247 143	1 246 473
ELM	929 693	928 839
<i>Certification ELM</i>	820 715	828 839
<i>Validation ELM</i>	108 978	100 000
KLE	317 450	317 634
<i>Certification KLE</i>	297 375	297 634
<i>Validation KLE</i>	20 075	20 000
Standardisation	930 000	876 030
Maintenance ELM	620 000	620 000
Maintenance KLE	310 000	256 030
Transmission	691 922	634 553
Transmission ELM	573 977	548 977
Transmission KLE	117 945	85 576
Centre opérationnel	588 111	507 631
Frais d'exploitation et frais administratifs	588 111	505 334
<i>Frais administratifs</i>	387 616	334 701
<i>Protection des données et audits</i>	127 404	116 570
<i>Communication et marketing</i>	58 290	54 063
<i>Développement de l'assistance et du conseil</i>	0	0
<i>Intérêts</i>	14 801	0
Projets stratégiques	0	2 297
<i>Développement du projet «Alignement de l'organisation»</i>	0	2 297
Projets	574 571	1 081 599
eAVS/AI: développement	18 490	82 169
CSI: développement	167 624	490 996
OFS (statistique): développement	24 618	113 843
OFS (BFEG): développement	22 875	0
ASA: développement LAA IJM	675	78 497
ASA: développement LPP	1 275	27 300
Développement général ELM	10 230	91 942
Développement de l'automatisation des tests ELM	168 326	196 851
Développement partenariat stratégique	160 459	0
Total des charges	4 031 746	4 346 286
+ bénéfice / – perte	8 578	5 313

Bilan au 31.12.2021

en CHF

	Annexe	2021	2020
Actifs			
Luzerner Kantonalbank, compte d'association		190 285	2 830 411
Luzerner Kantonalbank, compte épargne		3 600 013	0
Créances		121 101	165 097
Autres créances à court terme		0	55 641
Comptes de régularisation actifs		0	0
Valeurs immatérielles	2.3	3	3
Total de l'actif		3 911 401	3 051 153
Passifs			
Engagements		471 553	616 409
Autres engagements à court terme		3 999	0
Avances reçues	2.1	1 374 755	1 129 921
Comptes de régularisation passifs		77 138	80 443
Provisions ELM	2.2	1 430 000	932 000
Provisions KLE	2.2	518 000	265 000
Fortune de l'Association		35 957	27 380
Total des passifs		3 911 401	3 051 153

Annexe

1. Principes

1.1 Généralités

Swissdec est une association sise à Lucerne. Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du code des obligations).

2. Postes du bilan et du compte de résultats

2.1 Avances

Divers membres de l'Association versent des avances en vue de futures dépenses dans le cadre de projets. Ce poste indique les avances reçues moins les prestations déjà fournies.

2.2 Provisions

Les certifications ELM et KLE prévues à partir de 2020 n'ont pas pu être réalisées. Un premier système de comptabilité salariale a reçu le certificat ELM en décembre 2021. Les certifications selon ELM 5.0 débuteront au premier trimestre 2022. Nous tablons donc sur des frais supplémentaires pour la période 2022–2025. En 2019 et 2020, des provisions de 932 000 CHF et de 265 000 CHF ont été constituées respectivement pour la norme ELM et pour la norme KLE afin de couvrir ces frais supplémentaires. En 2021, des provisions de 498 000 CHF et de 253 000 CHF ont été constituées respectivement pour ELM et pour KLE pour la dernière fois. Il faudra impérativement dissoudre progressivement ces provisions à partir de 2022.

2.3 Valeurs immatérielles

	en CHF	en CHF
Valeurs immatérielles	Valeur comptable 2021	Valeur comptable 2020
Droits d'auteur sur la norme ELM	1.00	1.00
Droits d'auteur sur la marque nominative «Swissdec»	1.00	1.00
Droits sur le domaine www.swissdec.ch	1.00	1.00
Total des valeurs immatérielles	3.00	3.00

3. Autres informations

3.1 Postes à plein temps

L'Association Swissdec n'emploie aucun collaborateur.

3.2 Obligations conditionnelles

L'Association Swissdec n'a pas d'obligations conditionnelles.

Produits liés à l'exploitation et aux projets

	en CHF			
	Closing 2021	Budget 2022	Prévisions 2022	Budget 2023
Produit lié au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 463 000	3 678 000	3 678 000	4 272 000
Sous-total eAVS/AI	430 000	500 000	500 000	600 000
eAVS/AI: cotisation de membre	106 323	127 692	127 692	183 692
eAVS/AI: contribution aux prestations ELM	302 219	350 850	350 850	416 308
eAVS/AI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	0
Sous-total CSI	430 000	500 000	500 000	600 000
CSI: cotisation de membre	106 323	127 692	127 692	183 692
CSI: contribution aux prestations ELM	302 219	350 850	350 850	416 308
CSI: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	0
Sous-total ASA	430 000	752 667	570 000	884 000
ASA: cotisation de membre	106 323	127 692	127 692	183 692
ASA: contribution aux prestations ELM	302 219	350 850	350 850	416 308
ASA: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	0
ASA: contribution aux prestations KLE**	0	252 667	70 000	284 000
Sous-total Suva	1 281 000	1 005 333	1 188 000	1 168 000
Suva: cotisation de membre	106 323	127 692	127 692	183 692
Suva: contribution aux prestations ELM	302 219	350 850	350 850	416 308
Suva: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	0
Suva: contribution aux prestations KLE**	851 000	505 333	688 000	568 000
Sous-total OFS	430 000	500 000	500 000	600 000
OFS: cotisation de membre	106 323	127 692	127 692	183 692
OFS: contribution aux prestations ELM	302 219	350 850	350 850	416 308
OFS: contribution aux prestations Accélération de la certification ELM*	21 458	21 458	21 458	0
Concepteurs ERP	462 000	420 000	420 000	420 000
Produit lié aux projets	577 324	675 000	1 749 000	1 853 000
Contribution au développement eAVS/AI	86 368	135 000	249 000	387 000
Contribution au développement CSI	235 427	135 000	340 000	354 000
Contribution au développement OFS (statistique et BFEG)	117 973	135 000	718 000	636 000
Contribution au développement Suva	67 803	135 000	282 000	309 000
Contribution au développement ASA	69 753	135 000	160 000	167 000
Total des produits	4 040 324	4 353 000	5 427 000	6 125 000

* Une contribution supplémentaire aux prestations est prélevée pour accélérer la certification selon ELM. Assortie d'une durée limitée, elle ne figurera plus sous un poste spécial à partir de 2023.

** La norme suisse en matière de prestations (KLE) est incluse dans le montant des contributions aux prestations versé par la Suva et par l'ASA. La Suva assumera l'ensemble des coûts liés à KLE tant qu'aucun autre destinataire n'utilisera celle-ci.

Charges liées à l'exploitation et aux projets

en CHF

	Closing 2021	Budget 2022	Prévisions 2022	Budget 2023
Charges liées au fonctionnement de l'Association Swissdec	3 457 175	3 651 540	3 656 540	4 250 540
Certification	1 247 143	1 159 540	1 159 540	1 159 540
Conseil et certification ELM	820 715	1 048 700	1 048 700	1 048 700
Conseil et certification KLE	297 375	265 000	265 000	265 000
Validation destinataires ELM	108 978	149 200	149 200	149 200
Validation destinataires KLE	20 075	53 000	53 000	53 000
Liquidation de provisions ELM	0	-356 360	-356 360	-356 360
Standardisation	930 000	1 150 000	1 150 000	1 444 000
Norme ELM	620 000	830 000	830 000	1 030 000
Norme KLE	310 000	320 000	320 000	414 000
Transmission	691 922	730 000	730 000	750 000
Transmission ELM	573 977	610 000	610 000	630 000
Transmission KLE	117 945	120 000	120 000	120 000
Centre opérationnel	588 111	612 000	617 000	897 000
Frais d'exploitation et frais administratifs	573 310	612 000	597 000	877 000
Intérêts négatifs	14 801	0	20 000	20 000
Charges liées aux projets	574 571	675 000	1 749 000	1 853 000
eAVS/AI: développement	86 293	135 000	249 000	387 000
CSI: développement	235 427	135 000	340 000	354 000
OFS (statistique): développement	92 421	135 000	142 000	122 000
OFS (BFEG): développement	22 875	0	576 000	514 000
ASA: développement LAA/LAAC/IJM	68 478	135 000	160 000	152 000
ASA: développement LPP	1 275	0	0	15 000
Suva: développement	67 803	135 000	282 000	309 000
Total des charges	4 031 746	4 326 540	5 405 540	6 103 540
Résultat	8 578	26 460	21 460	21 460

Rapport de l'organe de révision



KPMG AG
Audit Suisse centrale
Pilatusstrasse 41
CH-6003 Lucerne

+41 58 249 38 38
kpmg.ch

Rapport de l'auditeur à l'Assemblée générale des membres de l'association de Verein Swissdec, Lucerne

Conformément au mandat qui nous a été confié, nous avons procédé à un examen succinct des comptes annuels (compte de profits et pertes, bilan et annexe), lesquels sont présentés aux pages 15 à 17, de Verein Swissdec pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2021.

Ces comptes annuels relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration alors que notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces comptes annuels sur la base de notre examen succinct.

Nous avons effectué notre examen succinct selon la Norme d'audit suisse 910 «Review (examen succinct) d'états financiers». Cette norme requiert que l'examen succinct soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalie significative. Un examen succinct comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous avons effectué une review et non un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen succinct, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les comptes annuels ne sont conformes à la loi et aux statuts.

KPMG AG

Sandro Masciarucci
Expert-réviseur agréé

Daniel Frischkopf

Lucerne, 18 février 2022

Standardisation

Organes

L'exercice a été marqué par des activités et travaux en lien avec le développement de la version 5.0 d'ELM ainsi que par des changements en matière de responsabilités. Enrico Roncaglioni, collaborateur de longue date et responsable Architecture, a quitté ses fonctions en prenant sa retraite. Comme leurs prédécesseurs, les nouveaux responsables ont fait preuve d'un engagement remarquable et d'une grande disponibilité. Cela n'a toutefois pas suffi à empêcher des retards dans la mise en œuvre d'ELM 5.0. Nous avons appris de ces épreuves et réaliserons davantage de contrôles lors de futurs projets.

Accomplissements: rétrospective 2021

Les nouvelles dispositions légales relatives au décompte de l'impôt à la source, entrées en vigueur le 1.1.2021, ont donné fort à faire au team Swissdec. Leur complexité technique, mais aussi l'autonomie accordée aux cantons et les libertés que ces derniers peuvent prendre dans la mise en œuvre de l'impôt à la source ont engendré un travail colossal.

Afin de ne pas perturber l'exploitation, nous avons modifié la version 4.0 d'ELM lors de l'entrée en vigueur de la loi sur l'impôt à la source en 2021 de façon à ce que les transmissions puissent se faire également avec l'ancienne version. Nos ressources n'ont pas été allouées comme nous l'avions prévu du fait de ces changements, d'où le retard pris dans le développement d'ELM 5.0.

En 2021, nombre de nos séances ont une fois encore pris une forme virtuelle en raison de la pandémie. Libérés des temps de trajet, nous avons pu nous montrer plus efficaces, mais les précieux échanges sur place nous ont manqué.

La première transmission via ELM 5.0 a eu lieu dans le cadre d'un projet pilote, et un premier certificat selon cette norme a pu être délivré début 2022. Depuis le début de l'année 2022, le nombre de demandes de certifications ne cesse d'augmenter.

Le projet de version 5.0 d'ELM s'est achevé au premier trimestre 2022. Les exigences et dispositions légales, examinées par les sections, seront intégrées aux prochaines versions des directives.

Perspectives: objectifs pour 2022

Après une phase extrêmement intense avec ELM 5.0 et KLE 1.0, nous devons consolider les résultats obtenus et les stabiliser dans le cadre de la maintenance. Dans les mois à venir, nous nous concentrerons sur la certification des programmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP selon ELM 5.0 et KLE 1.0. Les priorités en matière de standardisation ont donc été redéfinies.

Nous devons réussir à concilier des versions stables et prévisibles avec les exigences dynamiques de notre secteur et du marché. Une stratégie adéquate de gestion des versions nous procurera la stabilité requise pour mener à bien les projets sur le fond, dans les délais et en tenant compte des utilisateurs et de la planification commune. Ainsi, nous serons en mesure de prévoir et de budgéter de futures adaptations des prochaines versions des normes «ELM Next» et «KLE Next». S'agissant du projet «ELM Next», nous prévoyons notamment d'intégrer le domaine Logib.

Nous proposons aux organismes intéressés des entretiens exploratoires concernant l'élargissement de normes existantes ou l'ajout de nouvelles normes, en vue de mener un dialogue sur le fond et dans un souci de coordination avec d'autres écosystèmes.

Faire progresser la numérisation de la place économique suisse: tel est notre objectif premier. Dans ce contexte, nous menons actuellement des entretiens exploratoires au sujet des nouvelles normes «e-TVA» et «bilan électronique».

Versions en vigueur

Version principale	Statut productif	AVS, CAF	LAA, LAAC, IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistique	Impôt à la source	Valable à compter
ELM 5.0	Finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	du 31.03.2020
KLE 1.0	Finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	du 01.09.2018
SUA 1.0	Finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	du 05.10.2019
ELM 4.0	Finale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	du 21.05.2013

Norme suisse en matière de salaire (ELM)

Objectifs généraux

Une fois la version 4.0 d'ELM adaptée à la nouvelle transmission de l'impôt à la source, nous avons œuvré à la finalisation technique des infrastructures nécessaires et nous sommes attachés à rendre les transmissions selon ELM 5.0 possibles.

Accomplissements: rétrospective 2021

Avec ELM 5.0, la certification des systèmes ERP doit être extrêmement efficace et largement automatisée. Toute l'infrastructure de certification a été repensée dans le but d'atteindre cet objectif ambitieux. Il s'agissait de conserver les éléments éprouvés afin de tirer profit des expériences faites ces dernières années.

Les exemples de calculs ont été validés sur les plans technique et spécialisé à des dizaines de reprises, et examinés sous l'angle de leur aptitude à la certification avec certains concepteurs ERP. Les données de référence ont ensuite été générées, validées et publiées dans l'outil de gestion de la qualité, qui sert de support technique et d'outil de test automatique aux concepteurs ERP à des fins de transmission correcte des données salariales et de certification. Les cas tests définitifs pour la certification selon ELM 5.0 sont disponibles depuis fin janvier 2022.

Les travaux d'intégration du domaine Logib (outil d'analyse de l'égalité salariale de la Confédération) à ELM ont débuté. Le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) est chargé de la mise en œuvre de l'égalité salariale. De très bons outils ont d'ores et déjà été élaborés et fournis aux entreprises dans ce cadre. Depuis un certain temps déjà, le BFEG et Swissdec examinent la possibilité d'intégrer cette thématique à ELM. Les deux institutions considèrent en effet que cela serait profitable à la place économique suisse. Une étude préliminaire a été réalisée conjointement avec le BFEG à la lumière d'une étude de faisabilité, et la mise en œuvre planifiée.

Perspectives: objectifs pour 2022

Les expériences faites lors de l'introduction d'ELM 5.0 sont intégrées en continu à la standardisation. Les reformulations, précisions et ajouts d'exemples nécessaires sont apportés dans les nouvelles versions des directives.

Les expériences réalisées lors des certifications contribuent aussi à améliorer continuellement l'infrastructure de certification. Au besoin, de nouvelles versions des cas tests seront mises au point et publiées.

La norme ELM sera enrichie du domaine Logib et devrait être intégrée à la nouvelle norme «ELM Next» (d'ici à la fin 2023). Des exigences supplémentaires vis-à-vis d'ELM ont aussi été répertoriées, classées par ordre de priorité et planifiées pour la prochaine version de la norme dans le cadre du processus budgétaire.

Le Département fédéral des finances DFF et la Conférence suisse des impôts CSI ont lancé le projet «e-TVA». La solution M2M de Swissdec présente a priori un intérêt dans ce cadre, mais la décision finale quant à la mise en œuvre revient à l'Administration fédérale des contributions AFC. Cette décision ne sera toutefois pas prise dans un avenir proche, les ressources de l'AFC étant actuellement limitées en raison des nombreux projets en cours. Nous continuons à proposer notre expertise dans le cadre de cette initiative.

Norme suisse en matière de prestations (KLE)

Accomplissements: rétrospective 2021

Essai pilote

Les fonctionnalités disponibles durant l’essai pilote de KLE étaient limitées. Parallèlement à ce pilote, les concepteurs ERP et la Suva ont œuvré au développement complet ainsi qu’à l’amélioration des fonctionnalités et de leur simplicité d’utilisation.

Certification partielle LAA

La certification partielle LAA a permis à Swissdec d’examiner et de valider le développement complet de tous les domaines de numérisation pour franchir une nouvelle étape clé.

Tous les domaines de numérisation du domaine LAA sont en service depuis l’été 2021. L’activation d’autres entreprises utilisant la norme KLE a représenté un défi tout particulier.

L’ajout d’entreprises en continu a été suivi de près, car c’était la première fois que le processus de fourniture entièrement automatique de certificats SUA (authentification d’entreprises Swissdec) était déployé de façon productive.

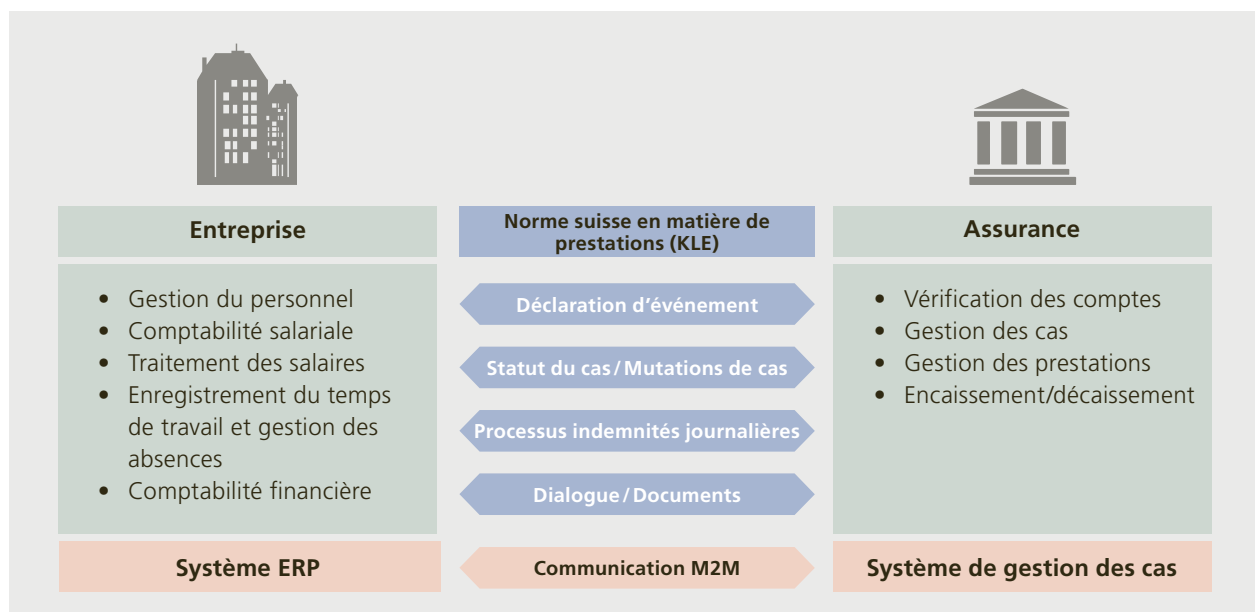
Toutes les opérations impliquant les quatre domaines de numérisation, y compris la fourniture et l’utilisation du certificat SUA, se sont déroulées sans accroc.

Certification selon la norme suisse en matière de prestations (KLE)

La certification totale selon KLE n’est possible qu’après certification selon ELM. Par conséquent, les premières certifications totales selon KLE sont attendues dès l’été 2022.

Perspectives: objectifs pour 2022

- Trois concepteurs ERP au minimum devraient recevoir la certification totale KLE d’ici à la fin 2022. Au moins un assureur privé assure une réception selon KLE.
- Entre la certification partielle LAA et la certification totale, la Suva table sur une augmentation sensible du volume de transactions, qui avoisinait le millier en 2021.



Authentification d'entreprises Swissdec

Accomplissements: rétrospective 2021

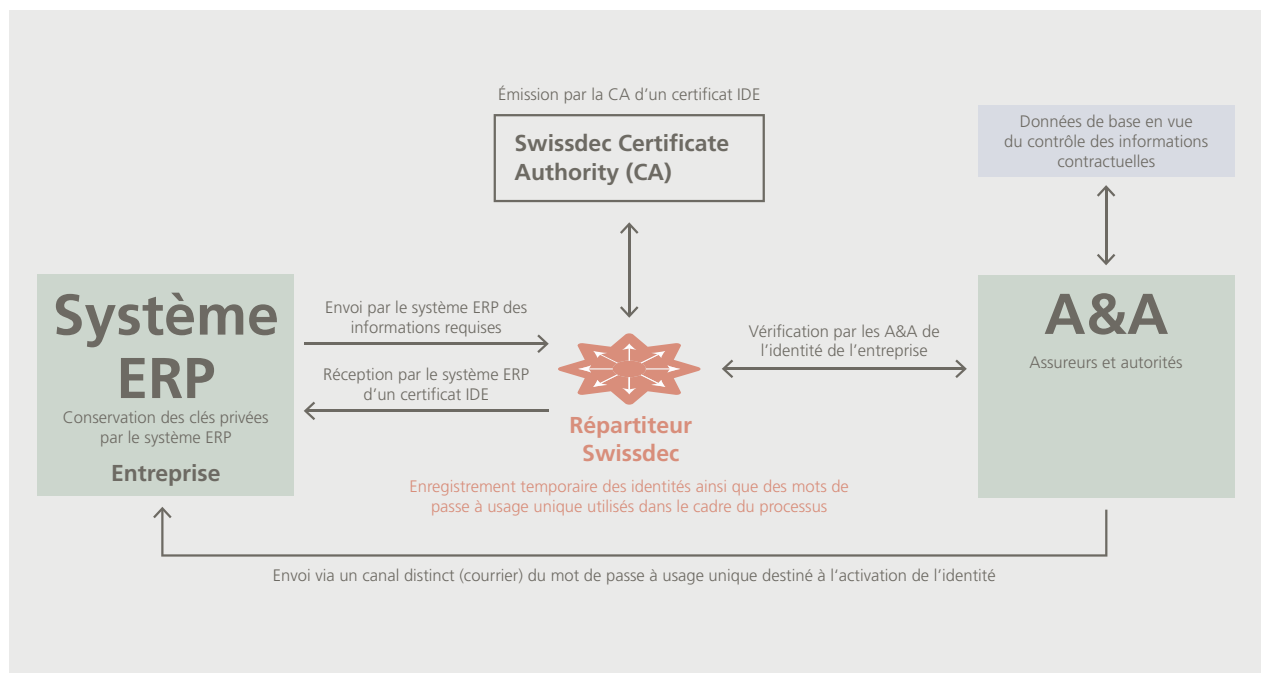
Les entreprises ayant participé au projet pilote KLE ont dû renouveler leurs certificats SUA cette année.

Les certificats étaient encore délivrés manuellement lors du pilote. La mise en œuvre étant entièrement achevée chez les concepteurs ERP comme chez Swissdec, le processus a pu pour la première fois être réalisé de manière entièrement automatique.

Plus de 60 entreprises ont demandé leurs certificats SUA directement depuis leur logiciel de comptabilité salariale, les ont reçus par voie électronique et les ont activés à l'aide du mot de passe fourni. Elles seront donc bientôt à même d'utiliser KLE. Plus la norme se propagera sur le marché, plus le nombre d'entreprises demandant et renouvelant un certificat SUA par voie électronique augmentera.

Perspectives: objectifs pour 2022

- Établissement d'une connexion avec la Poste en vue de l'envoi de lettres



Sections

Section AVS/CAF

Objectifs généraux

Comme en 2020, la priorité, en 2021, était la future version 5.0 de la norme ELM.

La mise en œuvre de la version 5.0 d'ici à la période de déclaration des salaires 2021 figurait au calendrier de plusieurs services informatiques des organes d'exécution. Les projets ont été suspendus, puis relancés en 2022 en raison des retards de certification des concepteurs ERP et du report d'ELM 5.0 à 2022.

Accomplissements: rétrospective 2021

La version 5.0 d'ELM n'a pas pu être finalisée en 2021.

Les premiers préparatifs de développements d'ELM à partir de 2022 ont débuté. Ils portent en particulier sur des améliorations techniques spécifiques des déclarations AVS et CAF, ainsi que sur des harmonisations ponctuelles au sein du processus de déclaration.

S'agissant du montant exonéré pour les retraités, les variantes de calcul ont été précisées en étroite collaboration avec l'Office fédéral des assurances sociales. La méthode de calcul selon le modèle annuel, utilisée depuis toujours dans le cadre d'ELM, a été validée et précisée dans la Circulaire concernant les cotisations dues à l'AVS, AI et APG par les personnes exerçant une activité lucrative qui ont atteint l'âge ouvrant le droit à une rente de vieillesse (version du 1.1.2022). Le fait que le choix du modèle de calcul (mensuel ou annuel) revient à l'employeur a également été confirmé. Quand l'employeur utilise un programme ERP basé sur l'un des deux modèles, on considère qu'il accepte le modèle concerné et a donc fait son choix.

Modification des directives ELM

La partie des Directives sur la perception des cotisations dans l'AVS, AI et APG (DP) traitant des versements différés de salaires a été modifiée le 1.1.2021: lorsque la relation de travail n'existe plus au moment du versement de salaire arriéré, le décompte des cotisations repose sur le principe retenant l'année pour laquelle le salaire est dû. Pour l'heure, les directives relatives à ELM (version du 31.3.2020) admettent aussi le principe de la réalisation du gain quant au taux de cotisation à appliquer.

Une nouvelle version des directives a été publiée le 1.2.2022. Ce texte précise en outre le calcul du montant exonéré pour les retraités selon le modèle annuel et offre de nouveaux exemples explicatifs.

Perspectives: objectifs pour 2022

- Mise en œuvre d'ELM 5.0 chez les destinataires finaux
- Succès de la transmission productive de premières déclarations selon ELM 5.0 (à condition que les systèmes ERP soient certifiés)
- Planification et concrétisation de la prochaine version d'ELM en fonction de la planification transversale de Swissdec

Comme annoncé lors de l'assemblée de l'Association 2021, la hausse des coûts qui se dessine engendrera des difficultés de taille pour les domaines AVS et CAF.

Section Prévoyance professionnelle (LPP)

Objectifs généraux

La section LPP est responsable des spécifications de la norme suisse en matière de salaire dans le cadre du deuxième pilier. Quelque 1500 institutions de prévoyance opèrent dans ce segment.

Accomplissements: rétrospective 2021

L'activité de la section LPP a stagné en 2021. Si les spécifications relatives à la version 5.0 d'ELM ont été finalisées et le coup d'envoi donné pour la mise en œuvre de cette norme, l'échange avec les participants existants et nouveaux s'est avéré difficile en raison de la pandémie.

La section a toutefois réussi à convaincre une nouvelle société de la rejoindre: désormais, les organes d'exécution d'Allianz, AXA, Helvetia et Swiss Life ainsi que les concepteurs ICR Informatik, PK Softech et SwissPension font partie de l'équipe.

Les conditions nécessaires au développement d'une base solide de partenaires de communication sont donc réunies.

Perspectives: objectifs pour 2022

En 2022, la priorité sera donnée à la mise en œuvre et au raccordement des destinataires finaux.

Aucune modification de fond ne sera apportée à la norme. La fonction «DialogMessage» sera intégrée à une version ultérieure, l'essentiel étant pour le moment de déployer la norme actuelle. L'expérience permettra de déterminer les autres besoins.

Il est par ailleurs prévu d'intégrer d'autres acteurs intéressés, notamment de Suisse romande.

Section Prestations

Objectifs généraux

La section Prestations est responsable de la poursuite du développement de KLE. Elle veille à la prise en compte des besoins des acteurs impliqués dans le processus.

Accomplissements: rétrospective 2021

La section Prestations s'est stabilisée et a mené trois réunions virtuelles en 2021. Elle rassemble cinq assureurs privés (AXA, Swica, Vaudoise, Visana et Zurich), HRM-Systems, Adcubum et la Suva.

L'année dernière, la section s'est penchée sur l'exploitation productive de KLE et a observé son évolution. Elle a ainsi pu noter qu'aucune modification urgente de cette norme n'était nécessaire, et que les points relevés pourraient être pris en compte dans le cadre de la version 2.0 de KLE.

Toutes les observations ont été consignées dans le système de tickets de Swissdec et suivies par la section.

Perspectives: objectifs pour 2022

L'exploitation de la norme KLE se poursuivra en 2022. Les besoins des clients, la consolidation des processus et l'identification des modifications et/ou ajouts nécessaires constitueront les principaux axes de travail. La première séance de la section se tiendra en mars 2022.

Section Statistique

Objectifs généraux

En 2021, la section Statistique s'est principalement occupée des travaux préparatoires nécessaires en vue des premières transmissions selon ELM 5.0. L'édition 2020 de l'enquête sur la structure des salaires (ESS), menée tous les deux ans, a aussi été lancée en janvier 2021. Aucune donnée productive n'a pu être fournie au second semestre en raison du retard pris dans l'introduction d'ELM 5.0.

Accomplissements: rétrospective 2021

La version 5.0 d'ELM est source de nouveautés multiples pour l'Office fédéral de la statistique OFS, mais aussi pour les concepteurs ERP et les entreprises. Outre l'intégration d'autres enquêtes à la nouvelle norme ainsi qu'une modification complète du schéma XML, la nouvelle solution offre des fonctionnalités inédites. Ainsi, l'OFS pourra utiliser la fonction «DialogMessage» pour recenser les questions qualitatives de la statistique de l'emploi (STATEM).

Des notifications automatiques seront aussi envoyées directement aux programmes ERP des entreprises. En étroite collaboration avec Swissdec, l'OFS a rédigé à ce sujet une annexe précisant les points essentiels¹. Désormais, les entreprises peuvent aussi trouver des informations sur la norme ELM sur le [site Internet de l'OFS](#)².

L'an dernier, 14 % des entreprises interrogées ont fourni leurs données via ELM 4.0 dans le cadre de l'ESS 2020, soit près de 37 % des salaires déclarés. Ce mode de transmission a principalement été choisi par de grandes entreprises. La version actuelle de la norme ne satisfait pas encore à toutes les exigences de l'ESS, mais cette lacune sera comblée avec la version 5.0.

Perspectives: objectifs pour 2022

Les premières données statistiques devraient être transmises avec la version 5.0 d'ELM courant 2022. Vu les nombreuses nouveautés, l'OFS conseille aux concepteurs ERP de commencer par des envois-test avec une sélection d'entreprises (les premières ayant reçu la certification) afin de pouvoir identifier et supprimer au plus tôt les éventuels problèmes techniques.

¹ www.swissdec.ch/fr/versions-et-mises-a-jour/directives-elm/

² www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/bases-statistiques/elm.html

Section Impôts

La section Impôts s'est réunie sous la direction de Michael Baeriswyl les 31.5.2021, 6.9.2021, 22.11.2021 et le 18.2.2022. Son team principal aborde chaque mois des questions d'actualité concernant les activités en cours et les développements.

Objectifs généraux

La section Impôts coordonne et pilote pour la Conférence suisse des impôts CSI les domaines ELM Certificats de salaire (ELM-CS), Impôt à la source (ELM-IS) et Frontaliers (ELM-TXB). Elle se compose de représentants des administrations fiscales cantonales (ACI), de l'Administration fédérale des contributions AFC, de l'Association Swissdec et des groupes de travail de la CSI dédiés aux certificats de salaire et à l'impôt à la source (IS), ainsi que du groupe se consacrant au projet «CH-Meldewesen» (procédure d'annonce CH). La direction opérationnelle est soutenue par AWK Group SA.

Accomplissements: rétrospective 2021

La version 5.0 d'ELM et la révision de l'impôt à la source sont entrées en vigueur le 1.1.2021. Les 26 ACI se sont assurées d'être en mesure de recevoir les déclarations via ELM 5.0 dès le mois de janvier 2021. La version 4.0 d'ELM continuera d'être supportée parallèlement à la version 5.0 pendant une période de transition restant à définir. Les ACI peuvent donc recevoir des déclarations via ELM 4.0 et via ELM 5.0.

La section Impôts a rassemblé les questions des concepteurs ERP et des ACI au sujet d'ELM 5.0 et rédigé une FAQ sur cette base. Ce document, destiné en priorité aux concepteurs ERP et aux ACI, a été publié sur le site Internet de Swissdec en janvier 2021 et mis à jour périodiquement. En 2022, cette FAQ a été jointe sous forme d'avenant aux directives relatives à la norme ELM et republiée afin de souligner le caractère contraignant de son contenu.

Certains cantons appliquant le modèle mensuel prévoient d'utiliser les résultats de décomptes d'impôt à la source, et notamment l'annonce de correction. Un groupe de travail dédié a donc élaboré et précisé en détail l'annonce de correction en 2021. L'annexe 2 des directives Swissdec a ainsi été remaniée.

Toutefois, les retours transmis en octobre 2021 par le groupe d'intérêt Concepteurs ERP de Swissdec ont révélé que les processus décrits dans ce nouveau texte étaient trop difficiles à mettre en œuvre pour les concepteurs ERP.

Parallèlement aux thèmes opérationnels, les projets de précision et d'extension d'ELM-Impôts se sont poursuivis. La section a mis la stratégie ELM-Impôts à jour en 2021 afin de garantir une approche coordonnée et ciblée du développement futur. De nouveaux thèmes prioritaires ont ainsi été définis et seront traités dès 2022.

Perspectives: objectifs pour 2022

En 2022, le groupe de travail examinera les retours des concepteurs ERP concernant l'annonce de correction et procédera à des simplifications dans la mesure du possible. L'objectif est de publier la version complétée de l'annexe 2 des directives Swissdec en 2022 afin de réunir les conditions nécessaires pour que les cantons appliquant un modèle mensuel puissent transmettre les confirmations techniques via ELM.

Le coup d'envoi de la certification selon la version 5.0 d'ELM a été donné au 4^e trimestre 2021. De premières données ont été transmises via cette norme en décembre 2021. Il y a donc fort à parier que le volume de transmissions augmentera tout au long de l'année 2022. La section restera attentive à l'introduction d'ELM pour la partie liée aux impôts et répondra aux questions des ACI et de Swissdec. Le nombre de demandes et, partant, de clarifications approfondies à mener connaîtra vraisemblablement une hausse en 2022 du fait des nouveautés liées à ELM 5.0.

S'agissant du projet de raccordement de tiers pour les revenus acquis en compensation, les tiers ont désormais, grâce aux annexes 3 et 4, la possibilité de décompter via ELM 5.0 l'impôt à la source pour ces revenus. De premiers cas de tiers adoptant le raccordement à ELM et de transmissions sont attendus en 2022. La section se tient à la disposition des tiers intéressés dans ce cadre. Certain assureurs-accidents et assureurs-maladie souhaitent adopter la norme ELM.

Pour la section, le décompte futur, avec les tiers, des rentes et des prestations en capital (en plus des revenus acquis en compensation) via ELM présente un grand potentiel.

En 2022, il faudra déterminer si la procédure d'imposition à la source pour les rentes et les prestations en capital peut être traitée via ELM 5.0 et, si oui, comment. Pour les tiers, raccorder rapidement les différentes prestations permettrait d'exploiter des effets de synergie.

La révision de l'ordonnance sur l'assurance-chômage du 1.7.2021 a jeté les bases légales d'une transmission directe des attestations des prestations versées de la caisse de chômage à l'administration fiscale cantonale. Les cantons doivent à ce titre ajouter une disposition correspondante à leurs lois. Pour l'heure, les attestations ne peuvent être transmises via ELM 5.0. En 2022, il faudra commencer par tirer au clair les conditions cadres en termes de délais avec les administrations fiscales cantonales. Il conviendra aussi d'harmoniser les exigences techniques, notamment pour le volume de données, ainsi que l'adressage avec le groupe de travail compétent de la CSI. Enfin, il s'agira, selon le calendrier fixé par Swissdec pour le projet «ELM Next», de soumettre une proposition de mise en œuvre de l'attestation via une nouvelle version ou une solution transitoire.

Section Assurance

Objectifs généraux

La section Assurance est notamment responsable de la bonne marche de la gestion end-to-end et de l'efficacité du support client.

Accomplissements: rétrospective 2021

Le nombre de membres de la section est resté inchangé.

Pour la saisie des données de base d'un contrat d'assurance et la transmission de données salariales, les clients se voient actuellement attribuer un profil d'assurance sous forme papier. Les ressources de Swissdec ayant surtout été allouées à la version 5.0 d'ELM en 2021, les travaux relatifs à l'e-profil n'ont pas été menés.

Les «DialogMessages» constituent une nouvelle application grâce à laquelle les assureurs et les clients pourront échanger directement et de manière structurée des informations, des messages et des questions/réponses. Ils permettront en outre de se passer de la nécessité systématique d'une complétion. À l'avenir, quand le client confirmera l'exhaustivité des données, un traitement direct des données transmises à Swissdec sera possible.

Les phases de déclaration 2021 et 2020, qui se sont achevées en 2021, ont pu être menées à bien sans problème. Grâce à Swissdec, les données ont été envoyées comme prévu.

Le team principal des assureurs a accompagné les travaux et constaté qu'il était impossible d'éviter certaines restrictions en raison du manque de ressources. Si ces restrictions sont compréhensibles, il est désormais nécessaire de trouver une solution.

Perspectives: objectifs pour 2022

Les coordinateurs des assureurs ont davantage échangé de manière virtuelle, et ce, avec succès. Pour autant, la section entend organiser des séances en présentiel en 2022.

Groupe d'intérêt Concepteurs ERP

Le groupe d'intérêt Concepteurs ERP s'est réuni à quatre reprises: les 28.4.2021, 25.8.2021 et 23.11.2021 ainsi que le 17.2.2022. Il compte 13 concepteurs ERP (une vingtaine de personnes) et assure la mise en œuvre de Swissdec par les concepteurs ERP et les entreprises. En 2021, toutes les séances de la section ont pris une forme virtuelle en raison de la pandémie, ce qui n'a pas nui à l'engagement des participants ni à la productivité du groupe.

Les séances étaient présidées par Fritz Meyer-Brauns (pour le compte d'Oracle), avec l'appui de Thomas Bächler (directeur de Swissdec) et de Christoph Rothenbühler (responsable Standardisation).

Les objectifs et la composition du groupe d'intérêt ont été présentés par son porte-parole lors du Forum Swissdec 2021. Le groupe d'intérêt Concepteurs ERP a délégué des représentants à toutes les séances de la commission de standardisation et de la commission consultative, ainsi qu'à une séquence d'ateliers relatifs à l'orientation stratégique de Swissdec.

Objectifs généraux

- Optimisation de la certification pour garantir la couverture des coûts et limiter ceux-ci: plus de 100 concepteurs ERP contribuent depuis 2018 à hauteur de plus de 400 000 CHF par an. Ces contributions sont affectées spécifiquement à la couverture des frais de certification.
- Protection des investissements par une contribution spécialisée au développement continu des prestations Swissdec et à leur adaptation aux exigences et progrès technologiques actuels
- Promotion d'une interprétation des exigences légales aussi simple et aussi univoque que possible
- Encouragement d'une planification de la maintenance et du développement de Swissdec aussi pérennes et fiables que possible

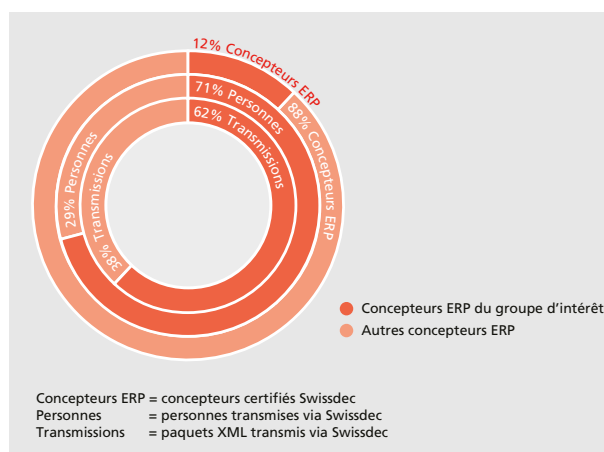
Accomplissements: rétrospective 2021

- Un concepteur (membre du groupe d'intérêt) a obtenu la certification partielle LAA et utilise la version 1.0 de KLE de façon productive.
- La majorité des accords de certification signés à un stade précoce ont été conclus avec des concepteurs ERP impliqués dans le groupe d'intérêt (voir graphique).

- Le calcul du montant exonéré pour les retraités a été précisé dans la circulaire (CAR; n° 2010) de l'OFAS du 1.1.2022 en collaboration avec la section AVS/CAF.
- Des simplifications de la réponse impôt à la source ont été examinées avec la section Impôts.

Perspectives: objectifs pour 2022

- Contribution à l'optimisation de la certification (notamment pour la rendre plus rapide et plus économique pour Swissdec et les concepteurs ERP)
- Nombre élevé de certifications et utilisation productive de la version 5.0 d'ELM
- Développement de la part de la certification pouvant être automatisée (outil de gestion de la qualité)



Groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires

Les séances des groupes de consultation Entreprises et Agents fiduciaires ont été menées respectivement le 16.3.2021 (Agents fiduciaires) et le 17.3.2021 (Entreprises) via Skype en raison de la pandémie.

Elles ont été présidées par Michael Markworth avec l'appui d'experts Swissdec.

Objectifs généraux

Lors des séances, les membres des deux groupes de consultation ont été informés des toutes dernières évolutions concernant les normes ELM (version 5.0) et KLE (version 1.0) et au sujet de l'harmonisation du calcul de l'impôt à la source et de l'AVS.

Accomplissements: rétrospective 2021

La norme ELM représente toujours une aide importante à la déclaration des salaires par rapport aux autres méthodes. De manière générale, les transmissions fonctionnent très bien (d'après un sondage mené auprès des membres des groupes de consultation).

Les participants ont indiqué quels aspects d'ELM devaient selon eux être améliorés:

- L'obtention des profils ELM pose encore parfois problème en termes de simplicité et de rapidité.
- En cas d'erreur lors de la soumission de la déclaration de salaires via ELM, il reste très difficile de localiser le problème et de savoir à qui s'adresser.

Perspectives: objectifs pour 2022

- Profil électronique
La norme en matière de profil améliorerait grandement la navigation lors de la transmission et la configuration des différentes données du destinataire dans les systèmes ERP.
- Impôt à la source
La charge de travail initiale liée au passage à ELM pour le décompte d'impôt à la source est significative, mais les décomptes sont ensuite très largement simplifiés.
- LPP
Pouvoir traiter la LPP via ELM constituerait une autre grande avancée et reste donc fortement souhaité. La norme ELM 5.0 continuera d'intégrer le domaine LPP.

Certification et conseil

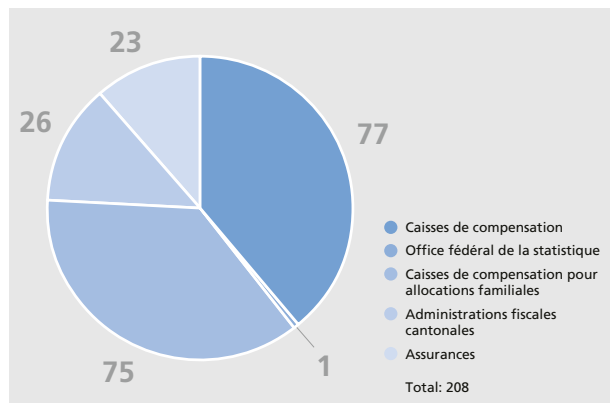
Objectifs généraux

Le service spécialisé dans la certification et le conseil se charge de certifier les systèmes de comptabilité salariale des concepteurs ERP selon les normes ELM et KLE. Il valide en outre les raccordements de destinataires de données et dispense des conseils supplémentaires aux concepteurs et aux organisations destinataires. Ce service se compose de collaborateurs de la Suva chevronnés des trois régions linguistiques.

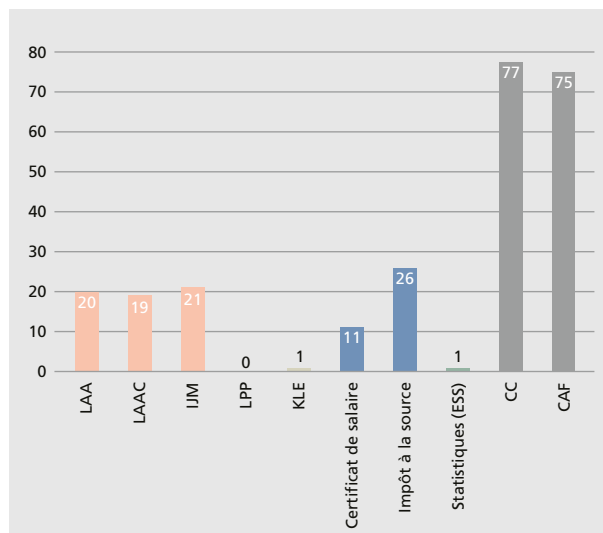
Accomplissements: rétrospective 2021

En 2021 ont eu lieu quelques recertifications selon la version 4.0 d'ELM. Des certificats relatifs à la version 4.0 qui avaient expiré ont aussi été prolongés. En outre, le service spécialisé a largement participé au développement de la version 5.0 d'ELM. Enfin, les nouveaux collaborateurs ont été intégrés et formés.

Institutions raccordées (état au 28.2.2022)



Destinataires de données adressables (tous domaines)



Perspectives: objectifs pour 2022

Nous nous attendons dès le mois de février 2022 à une période intense de certifications de concepteurs ERP selon la version 5.0 de la norme ELM. Une édition remaniée des directives pour le traitement des données salariales (version 5.0) paraîtra en outre au premier trimestre 2022.

Pour certains concepteurs ERP, le développement de la version 1.0 de KLE interviendra en parallèle ou consécutivement aux certifications ELM 5.0. D'autres entreprises pourront ainsi accéder aux fonctionnalités de KLE et les utiliser.

Transmission

Objectifs généraux

Le domaine Transmission répond de l'exploitation conforme du répartiteur par Swisscom.

Accomplissements: rétrospective 2021

Total des transmissions via le répartiteur (état au 1.3.2022):

932 000 déclarations de salaires ont été transmises, pour un total de 24 900 000 données personnelles (contre 689 000 déclarations pour 18 700 000 données personnelles l'année précédente à la même date de référence).

La hausse du nombre de déclarations de salaires transmises (au 1.3.2022) par rapport à la même période en 2021 est très réjouissante.

La période officielle de mesure pour l'exploitation 2021 s'étend de mai 2021 à avril 2022. L'évaluation finale et l'analyse de ces résultats seront présentées lors du Forum Swissdec 2022.

Travaux de maintenance et développements divers:

- Deux hotfixes ont dû être implémentés sur le répartiteur pour SUA et KLE le 26.2.2021 avec la version V2021.2.
- La mise à jour ordinaire a été effectuée dans le cadre de la version V2021.5 le 24.8.2021. Divers environnements ont été mis à jour, et des optimisations apportées après le dernier test d'intrusion.
- Un support relatif à la production a été fourni aux expéditeurs (systèmes ERP) et aux destinataires de données.
- Des validations et raccordements de destinataires de données parmi les assureurs et les autorités (mises à jour et nouveaux raccordements) ont été réalisés.
- Le nombre d'entreprises utilisant ELM ou KLE a pu être calculé sur le répartiteur dès décembre 2021. Toutefois, il reste impossible de déterminer quelles sont les entreprises concernées.
- La faille de sécurité critique apparue dans Log4j (Java) ne concerne pas le répartiteur ni d'autres composants de Swissdec.

Exploitation du répartiteur

Le répartiteur Swissdec fonctionne avec du matériel informatique propre à Swissdec réparti sur deux centres de calcul. La production via le matériel informatique, le pare-feu applicatif et l'application du répartiteur Swissdec V2021.11.1 est stable et fait l'objet d'une surveillance par Swisscom et itServe AG. La disponibilité du répartiteur doit être garantie tout au long de l'année. Quelque 77 000 transmissions ont été traitées durant le seul mois de janvier 2022.

Support

En 2021, l'exploitation du dispositif de déclaration des salaires est restée stable.

Les entreprises font d'abord appel à leur concepteur ERP pour des services de support. L'aide apportée par Swissdec concerne avant tout la transmission des données salariales via le répartiteur; par ailleurs, les concepteurs ERP et les destinataires bénéficient d'une assistance en cas de problèmes techniques. Swissdec propose en outre un suivi spécial aux grandes entreprises et aux groupes comptant entre 20 000 et 60 000 collaborateurs.

Les concepteurs ERP comme les destinataires de données peuvent obtenir à tout moment en ligne des informations concernant l'état de l'exploitation, la date de publication de la nouvelle version et la disponibilité du répartiteur.

Perspectives: objectifs pour 2022

Il faudra mener à bien les tâches suivantes en 2022:

- Actualisation des exigences de sécurité selon les nouvelles recommandations générales pour les systèmes ERP lors de la transmission via le répartiteur
- Publication des adresses des concepteurs ERP mises à jour
- Publication des adresses des destinataires raccordés mises à jour
- Actualisation de la liste de contrôle relative à l'initialisation de comptabilités salariales
- Actualisation de l'«Instruction pour utilisateur d'une comptabilité salariale certifiée Swissdec»
- Actualisation du «dossier Swissdec» pour la version 5.0 d'ELM et la version 1.0 de KLE
- Adaptation des supports d'information de Swissdec pour la version 5.0 d'ELM et la version 1.0 de KLE

Projets

Portefeuille de projets du centre opérationnel

	2021			2022				2023				2024			
	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Étude relative au répartiteur Partenariat stratégique Contrôle de l'infrastructure de transmission informatique	▶														
Étude relative au répartiteur V2.0 Contrôle de l'infrastructure de transmission informatique					▶										
Remplacement de www.swissdec.ch Le site Internet de Swissdec (y compris l'intranet) doit être remplacé et un système CRM instauré				▶											
Mise en œuvre relative au répartiteur 2020 Mise au point de la nouvelle infrastructure de transmission informatique												▶			
Étude relative aux prestataires informatiques Vérification des services informatiques (transmission et hébergement, infrastructure comprise)										▶					
Mise en œuvre relative aux prestataires informatiques Mise en œuvre de la décision résultant de l'étude relative aux prestataires informatiques												▶			
Stratégie Swissdec Renouvellement de la stratégie Swissdec												▶			



En cours de mise en œuvre (mandat)



En cours de planification (demande)



En cours de discussion (idée)

Études

Étude relative au répartiteur 2020 et partenariat stratégique

État des lieux

Le répartiteur est la pièce maîtresse de la transmission de données par les entreprises aux autorités et assurances. En plus d'assurer notamment la protection des données, il est le garant d'une participation simple aux processus numériques. Le répartiteur est une solution propriétaire développée spécialement par itServe pour l'Association Swissdec (qui en détient tous les droits) et hébergée par Swisscom.

Basé exclusivement sur un logiciel open source, le répartiteur est développé continuellement depuis 2006. Son fonctionnement est stable: aucune défaillance notable n'a été constatée depuis qu'il est en service.

L'actuelle stratégie Swissdec exige un contrôle de l'architecture du répartiteur ainsi que la fixation d'objectifs pour l'architecture future.

Projet suspendu

Le comité a reporté le projet d'étude relative au répartiteur 2020 au profit de l'examen d'un partenariat stratégique incluant également une éventuelle solution de remplacement pour le répartiteur, d'où sa priorité.

Examen d'un partenariat stratégique

Un team de projet diversifié examine le partenariat stratégique de manière approfondie et jette les bases nécessaires à une prise de décision par le comité, prévue pour le mois de juin 2022. En cas de conclusion du partenariat stratégique, le projet initial deviendra caduc.

En revanche, si l'Association ou le partenaire potentiel rejette l'idée d'un partenariat, le projet initial sera relancé, et une étude relative à la version 2.0 du répartiteur menée. Il s'agira alors d'actualiser la demande de projet initiale en intégrant les nouveaux résultats.

Mise en œuvre relative au répartiteur 2020

État des lieux

L'étude relative au répartiteur 2020 vise à réunir les conditions nécessaires à la mise en œuvre d'une future plateforme de transmission de données. Ce projet consiste à engager l'exploitation productive de la nouvelle plateforme.

Perspectives

La demande de projet sera rédigée une fois les résultats du projet d'étude du répartiteur 2020 disponibles.

Étude et mise en œuvre relatives aux prestataires informatiques

État des lieux

Parallèlement à l'étude d'un éventuel remplacement de la technologie de transmission, une analyse des prestations informatiques est prévue. L'actuelle stratégie Swissdec exige le contrôle des prestataires informatiques.

Perspectives

La décision relative au partenariat stratégique déterminera l'avenir de cette étude. Si le partenariat est conclu, le projet deviendra caduc. Dans le cas contraire, la demande de projet sera rédigée et le projet initié.

Remplacement de www.swissdec.ch

État des lieux

Le système de gestion de contenus TYPO3 est actuellement utilisé pour exploiter le site Internet de Swissdec en trois langues. Or la version de TYPO3 dont nous disposons a atteint la fin de son cycle de vie: elle doit donc être renouvelée. Selon l'exploitant actuel, mettre à niveau cet outil coûterait aussi cher que de créer un nouveau site.

Perspectives: objectifs pour 2022

Le projet de remplacement du site Internet et de mise en place d'un outil de CRM vise à aider le centre opérationnel à freiner la hausse des frais administratifs. L'Association gère actuellement trois normes, plus de 112 comptabilités salariales certifiées Swissdec, 203 destinataires de données, 262 connexions et près de 200 personnes inscrites au registre des membres, sans compter les autres interlocuteurs des concepteurs ERP et des utilisateurs. Un nouveau site Internet et l'intégration d'interfaces à l'outil de CRM permettraient de limiter les doublons et de cesser de remplir des tableurs Excel pour gérer les personnes et les entreprises.

Le projet s'étalera sur les deux années à venir. Le nouveau site Internet devrait être activé début 2023. Les données à gérer seront ensuite transférées vers le nouvel outil de CRM.

Stratégie Swissdec

État des lieux

Adoptée en 2019 pour la période 2020-2022, l'actuelle stratégie de Swissdec doit à présent être renouvelée. Les membres de l'Association veulent élaborer ensemble la nouvelle stratégie et tirer au clair les questions relatives au développement de Swissdec, à l'élargissement des normes, au futur type d'organisation et au financement.

Procédure de mise en œuvre



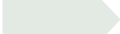
Prévu dès le premier trimestre 2024, le projet de renouvellement de la stratégie bénéficiera probablement d'un soutien externe. Il sera avancé si la situation financière et les ressources financières le permettent.

Tous les membres de l'Association ainsi que nos principaux partenaires, les concepteurs ERP, seront impliqués.

Les résultats devraient être disponibles d'ici à l'assemblée 2025 de l'Association, lors de laquelle ils seront présentés au besoin. La nouvelle stratégie sera ensuite mise en œuvre par le biais de projets.

Portefeuille de projets de standardisation

	2021			2022				2023				2024			
	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.	1 ^{er} trim.	2 ^e trim.	3 ^e trim.	4 ^e trim.
Automatisation des tests Phase II ELM 5.0 Développement ELM V5.0	▶														
ELM Next Logib, extension des fonctionnalités				▶											
KLE Next Adaptation des fonctionnalités				▶											
ShowCase ELM Next						▶									
ShowCase KLE Next						▶									
Automatisation des tests Phase III ELM												▶			
Automatisation des tests Phase III KLE												▶			
e-profil / SEP Transfert de profils d'assurance				▶											

-  En cours de mise en œuvre (mandat)
-  En cours de planification (demande)
-  En cours de discussion (idée)

Automatisation des tests et showcase

Objectifs généraux

Vu le grand nombre de certifications à venir et l'augmentation des contrôles à réaliser, il était essentiel de réunir les conditions nécessaires à la réalisation efficace de ces certifications, pour les concepteurs ERP comme pour Swissdec.

Accomplissements: rétrospective 2021

L'an dernier, l'outil de gestion de la qualité Swissdec indispensable à l'automatisation des tests a été finalisé et enrichi des données XML de référence d'ELM 5.0. Le processus est désormais bien plus rapide car les concepteurs ERP peuvent contrôler eux-mêmes les données préparées et les certifications ont été en partie automatisées.

Perspectives: objectifs pour 2022

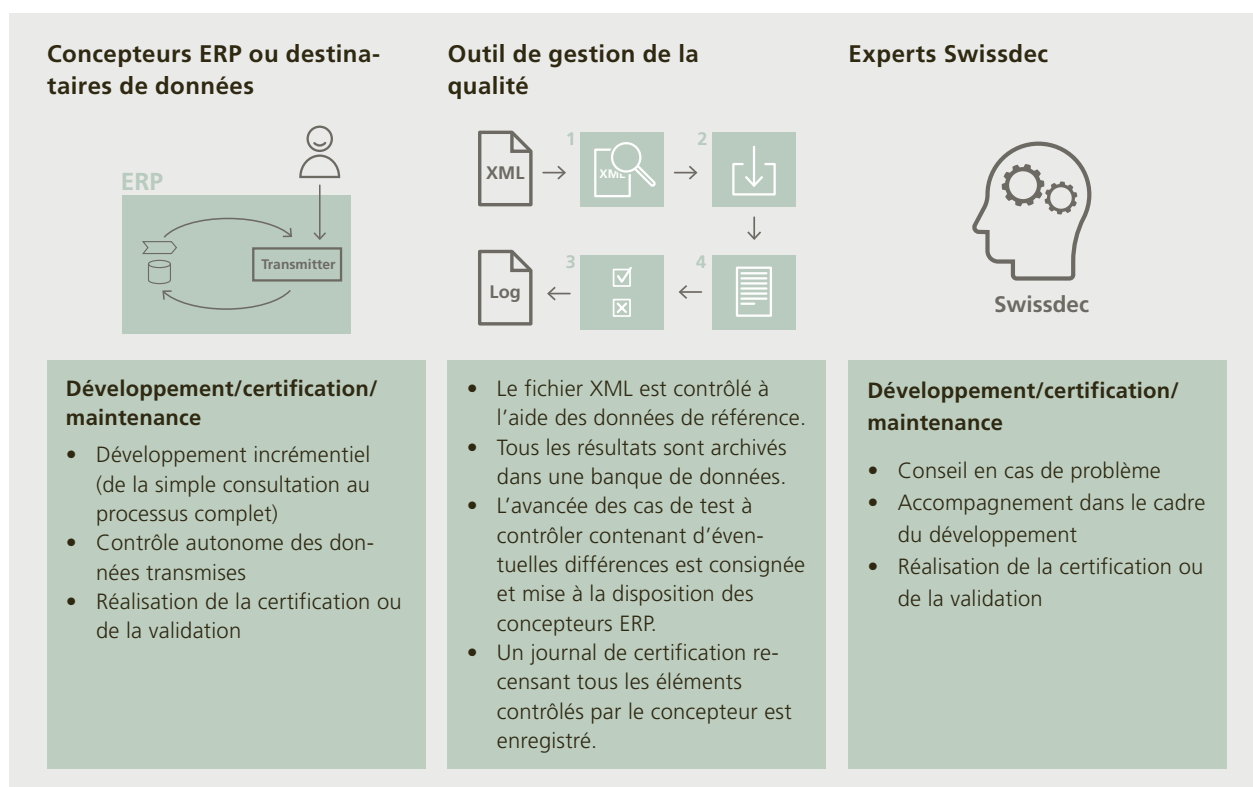
Les certifications ELM et KLE constitueront la priorité en 2022. L'outil de gestion de la qualité Swissdec sert désormais à grande échelle de support pour les experts et les concepteurs de logiciels dans le cadre d'ELM. Leurs expériences sont collectées en continu et prises en compte pour développer l'outil.

Nous reportons l'extension prévue de l'automatisation (phase III: vers une auto-recertification) afin de réserver nos ressources en vue des certifications imminentes.

Showcase

L'actuel showcase ELM 4.0 représente les interactions entre système ERP et organisations destinataires sous l'angle des processus et de la technique.

Les discussions en cours en matière de groupes cibles, de champ d'application et de rapport coût-bénéfices des showcases n'ont pas encore fourni de bilan cohérent, d'où la décision d'examiner une nouvelle fois la possibilité d'étendre les showcases aux normes ELM 5.0 et KLE 1.0.



ELM Next – Logib

Objectifs généraux

Depuis le 1er juillet 2020, les entreprises employant 100 collaborateurs ou plus (hors apprentis) doivent effectuer une analyse relative à l'égalité des salaires au moyen d'une méthode scientifique conforme à la législation et la faire contrôler par une instance indépendante.

Notre objectif est de permettre aux entreprises d'initier une telle analyse en un clic, directement depuis leur système ERP certifié Swissdec.

Accomplissements: rétrospective 2021

À la lumière d'une étude de faisabilité déjà réalisée, la connexion aux modules Logib via la norme ELM a été examinée et planifiée dans le cadre d'une phase d'initialisation. Le nouveau domaine Logib sera intégré à une future norme «ELM Next».

Perspectives: objectifs pour 2022

L'étude de faisabilité de 2017 sera mise à jour par Swissdec et le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes (BFEG) à la lumière des résultats des spécifications salariales techniques dans le cadre du modèle d'analyse standard. Des solutions visant à intégrer les systèmes ERP des entreprises au processus d'analyse via l'interface Swissdec sont élaborées. La mise en œuvre est prévue pour 2022 et 2023.

E-profil / SEP

Accomplissements: rétrospective 2021

Une fois mis en œuvre, le projet e-profil permettra aux organisations destinataires de fournir le profil d'assurance par voie électronique. La demande des données sera transmise au logiciel du destinataire via le système ERP de l'entreprise et le répartiteur, et l'envoi du profil d'assurance s'effectuera lui aussi par voie électronique, dans le sens inverse.

Les ressources ayant surtout été allouées à la version 5.0 d'ELM, il n'a pas été possible d'avancer sur l'e-profil en 2021.

Perspectives: objectifs pour la période 2022–2023

La concrétisation du projet e-profil vise à établir une nouvelle norme Swissdec: la norme suisse en matière de profil. Il s'agit par ailleurs de déterminer si un processus de certification distinct doit être mis en place pour la future norme en matière de profil, ou si la certification peut s'effectuer via la version 5.0 d'ELM.

On table actuellement sur une introduction de la norme e-profil lors de la période de déclaration 2024.

Cartographie des processus Swissdec (normes suisses)

<p>Norme suisse en matière de profil (e-profil)</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange électronique de données contractuelles 													
<p>Authentification d'entreprises Swissdec</p> <ul style="list-style-type: none"> Identification univoque de clients et garantie du respect des processus (KLE) 													
<p>Norme suisse en matière de prestations (KLE)</p> <ul style="list-style-type: none"> Processus de prestations intégré client (KLE) 													
<p>Norme suisse en matière de salaire (ELM)</p> <ul style="list-style-type: none"> Entrées/mutations/sorties (E(M)S) Déclaration uniforme des salaires (ELM) 													
<p>Swissdec Exchange Plattform (SEP)</p> <ul style="list-style-type: none"> Échange bidirectionnel sécurisé de données structurées 													
<p>Outils, infrastructures et normes informatiques communs (XML, répartiteur, authentification, etc.)</p>	Domaines ERP	AVS	CAF	LAA	LAAC	IJM	LPP	Certificat de salaire	Statistiques (ESS, STATEM ...)	Impôt à la source	Logib	TVA...	

Réalisé En cours En phase d'observation

Rapport annuel 2021
de l'Association Swissdec
1.4.2021 – 31.3.2022

Swissdec
Case postale
6002 Lucerne